



## DECLARATION FSU 59/ 62 AU CAEN DU 13 MARS 2013

Nous aurions souhaité que ce CAEN qui a pour objet de présenter les choix rectoraux dans le cadre des orientations nationales marque une rupture franche avec ceux des dernières années. Certes, si des signes sont censés être donnés en direction des personnels et de leurs représentants—création de 122 postes pour le second degré pour un peu moins de 500 établissements, 130 pour le 1er degré, 5 postes de CPE et 2 postes d'assistante sociale mais rien pour les infirmiers et moins 9 postes administratifs— les attentes et surtout les besoins sont loin d'être pris en compte dans une académie qui a été saignée à blanc depuis plus de 10 ans malgré un bilan socio-économique parmi les plus noirs au niveau national et un bilan éducatif à peine moins sombre. A ce rythme nous l'avons déjà dit, il faudra à l'académie quelques dizaines d'années pour récupérer la situation du début des années 2000..

Au niveau du 1<sup>er</sup> degré, les créations représentent à peine 20% des suppressions effectuées ces quatre dernières années. Les choix retenus sacrifieront la scolarité des moins de 3 ans-sous prétexte que l'académie dépasse la moyenne nationale – qui pourtant dans une région défavorisée est nécessaire pour pallier les inégalités sociales ainsi que les rased. Pour ce qui est de la mise en place du plus de maîtres que de classes, revendiqué par la FSU depuis très longtemps, si nous apprécions que le bien-fondé pédagogique de notre revendication soit enfin reconnu, il est à déplorer qu'il ne se mettra en place que dans une minorité d'écoles (70 écoles dans le Nord et 34 dans le Pas-de-Calais) et que son financement se fasse aussi par des fermetures de classes. Pour les collèges, avec 300 élèves en plus, le Pas-de Calais doit éponger les besoins avec l'équivalent de 10 postes tandis que dans le Nord, 19 postes sur les 20 prévus, ont été mis de côté, malgré 318 élèves supplémentaires. A cela s'ajoute la fermeture de 11 nouvelles segpa qui pénaliseront les élèves les plus en difficulté. Enfin, si 88 postes sont réinjectés dans l'enseignement professionnel, nous ne pouvons que constater qu'en revanche les lycées généraux et technologiques continuent de payer un lourd tribut –les 10 ETP d'ajustement n'évitant pas les suppressions massives d'emplois dans tous les bassins - ce qui se traduit cette année encore par une diminution de l'offre de formation, notamment en langues vivantes et en enseignements technologiques ainsi que par une inflation des effectifs dans de nombreux lycées.

Quant aux élèves de lycées professionnels, nous ne pouvons être d'accord avec le développement accéléré des parcours mixés –en accord avec l'objectif de la région de doubler le nombre d'apprentis. L'académie pouvait s'enorgueillir jusqu'à récemment d'un faible taux d'apprentis précisément parce que les lycées technologiques et professionnels assuraient avec succès leur mission de service public. Ce ne sont pas les décrocheurs qui sont visés par l'apprentissage, mais bien des élèves qui pourraient réussir au lycée...ce n'est pas notre façon de voir la démocratisation scolaire sans compter qu'en temps de crise, même les candidats à l'apprentissage ont du mal à trouver un contrat.

De l'avis unanime, la réforme de la formation des enseignants menée tambour battant en 2009 a été désastreuse et fait peser une hypothèque quant à la capacité de recruter les forces vives nécessaires à l'éducation nationale ! La précipitation du gouvernement à entreprendre cette réforme essentielle plonge étudiants et enseignants dans la perplexité ! L'enjeu d'une reconstruction de la formation des enseignants est crucial au-delà de l'annonce de la fin des réductions d'emplois ! Ajouter une session de concours en cours d'année sans se préoccuper ni des postulants, ni des formateurs, imposer la disparition des IUFM et leur conversion en Ecole Supérieure de Professorat et d'Education (ESPE) d'ici à septembre 2013 et attendre un retour de propositions émanant des présidents d'université par académie alors que la loi n'est pas encore adoptée et que tant d'éléments sont renvoyés à la publication ultérieure de décrets est tout sauf rassurant quant à la rupture attendue ! Ainsi sur l'académie, les présidents d'université ont choisi une intégration complète au sein d'un PRES qui sera de toute façon reconfiguré avec la future loi ESR. Cette solution pose la question des garanties visant

à préserver la formation des enseignants en cas de mésentente entre les présidents d'universités ou de soucis budgétaires qui les inciterait au sein du PRES à ne pas remplacer les postes transférés au fur et à mesure des départs en retraite, en vue d'opérer un redéploiement vers autres missions du PRES. Or, il s'agit bien de définir l'utilisation des finances publiques et d'assurer les missions de service public que tout citoyen est en droit de revendiquer ! La FSU considère que l'importance de ces missions et la nécessité de rendre compte est du ressort de l'Etat et de ses représentants, préfet et recteur !

En ce qui concerne les CIO, ils font, depuis plusieurs années maintenant, l'objet de restructurations déconcertantes tant de la part du Gouvernement que de la part du Rectorat. Alors que, sur le terrain, les familles et les équipes pédagogiques n'ont jamais eu autant besoin de l'aide de personnels psychologues qualifiés, les projets rationalistes de l'administration ne font qu'éloigner le public de l'accompagnement adapté et du service de qualité que les CIO sont les seuls à offrir. Ces restructurations affectent également les personnels eux-mêmes. En décembre dernier, la FSU et le SNES-FSU avaient recensé les difficultés concrètes que rencontrent les Conseillers d'Orientation-Psychologues et Directeurs des CIO de l'académie, et surtout des CIO ayant vécu une fusion, à travers des cahiers de doléances. La réponse reçue, M. Le Recteur, ne pouvait pour nous en aucun cas être satisfaisante. En effet, depuis maintenant plusieurs années, le Rectorat refuse de prendre ses responsabilités, se retranchant derrière le désengagement financier du Conseil Général et refusant d'admettre l'articulation du remailage du réseau des CIO avec les projets du Gouvernement. Pourtant nombreux sont les témoignages, dans les diverses académies, montrant les effets néfastes et directs de la mise en place de la labellisation quant à l'implantation et les activités des CIO. Le projet de loi de décentralisation constitue bien une suite logique à ce qui prend, depuis maintenant quelques années, les airs d'une déconstruction réfléchie. La FSU ne peut accepter que, concernant la perte du service de proximité des nouveaux CIO, la seule réponse soit celle de la présence des collègues en EPLE. Cette vision exclut alors l'importance de la neutralité du lieu, la réception du public déscolarisé dans un lieu ressource où les collègues disposent d'outils élaborés (documentation centrale, testothèque, etc.). La FSU ne peut accepter non plus la non-prise en compte par le Rectorat de la souffrance au travail grandissante des personnels fondus dans des équipes de CIO devenues trop importantes, avec des conditions de travail toujours en mouvement et une incertitude toujours croissante quant à leur devenir ! Il est impératif de revenir sur les conséquences de telles restructurations. La FSU continuera à se battre pour la défense des personnels des CIO qu'elle représente majoritairement comme elle s'opposera à leur décentralisation et à la dénaturation de leurs missions.

Le projet de décentralisation –bientôt présenté officiellement –touche aussi la formation professionnelle : là aussi, la FSU, sera présente, parce qu'elle a une autre vision de l'égalité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire, une autre vision aussi de ce que signifie une scolarité réussie, ce qui passe-toutes les études sérieuses le montrent –par une offre de formation équitable, aux antipodes de toute visée adéquationniste au tissu économique local. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, La synchronicité entre l'acte III de la décentralisation qui appelle à plus de délégation de compétences au niveau des territoires entre en résonance avec le projet de loi Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) qui, en donnant plus de poids aux territoires dans la définition des stratégies en matière d'ESR et donnant obligation aux établissements de l'ESR de se regrouper, fait craindre qu'un nouveau transfert inconsidéré de compétences vers les collectivités territoriales, sans avoir mené l'analyse du bilan du transfert précédent, signe l'abdication de l'état dans la garantie d'un accès au service public égal sur l'ensemble du territoire. L'Europe des régions est en marche, mais ce modèle est-il compatible avec les missions de service public dont tout à chacun s'accorde qu'ils constituent un élément indispensable de correction de l'économie de marché? La réalité des hypothétiques péréquations dans les attributions des financements aux régions ne sont guère rassurantes. Tout en réaffirmant, l'enjeu de l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche publique, l'état semble se désintéresser des conditions nécessaires à l'existence d'un service public de l'ESR.

D'autres raisons de désaccord profond concernent bien sûr la refondation qui n'aborde ni

l'enseignement prioritaire, ni le lycée et vise en outre à remettre en cause les fondements du métier par la mise en place du conseil pédagogique CM2/6<sup>ème</sup>. Les prochaines annonces concrètes, comme les décrets d'application, seront là encore un moment de vérité face à la majorité de la profession.

Et nous ne ferons qu'évoquer la réforme des rythmes scolaires qui a réussi, dans l'académie aussi, à mettre en grève le 12 février dernier la majorité des collègues.

Les semaines à venir seront importantes, c'est pourquoi la FSU et ses syndicats nationaux appellent d'ores et déjà à des mobilisations académiques le 13 mars et à une manifestation nationale le 6 avril.



Le service public,  
on l'aime, on le défend